

PROMOTION INTERNE

LISTE D'APTITUDE au GRADE
D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUBE,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et notamment ses articles 8, 9 et 10,

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A établi à l'issue de sa réunion en date du 21 juin 2011,

Considérant que lors de la dernière promotion interne d'ingénieur, réalisée le 9 juin 2010, 3 nominations restaient possibles et, que depuis cette date aucun recrutement n'est intervenu,

DECIDE

Article 1 - A compter du 21 juin 2011,
Est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'INGÉNIEUR TERRITORIAL au titre de la promotion interne :

- Monsieur ROTA Daniel.

Article 2 - Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

SAINTE SAVINE, le 22 juin 2011

La Présidente,



Colette ROTA.

